



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 533-70

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 533-70 modifiant le règlement numéro 533 concernant le zonage de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le Conseil.

Le règlement numéro 533-70 entre en vigueur au moment de sa publication.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 11 avril 2018.

Me Catherine Adam
Greffière